

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 15 FÉVRIER 2021 COMPTE- RENDU SOMMAIRE

Nombre de conseillers en exercice : 48 Présents : 38 Votants (dont 2 pouvoirs) : 40	L'an deux mille vingt et un, le quinze février le Bureau communautaire étant réuni à BAIS après convocation légale, Date de convocation : le 09/02/2021
---	--

Etaient présents :

Jean-Noël BEVIÈRE - ARGENTRE DU PLESSIS, ,Elisabeth CARRE - AVAILLES SUR SEICHE, ,Nathalie CLOUET - BAIS, ,Stéphane DOUABIN - BALAZE, ,Pascale CARTRON - BREAL SOUS VITRE, ,Elisabeth DELAHAYE - BRIELLES, ,Fabienne BELLOIR - CHAMPEAUX, ,Teddy REGNIER - CHATEAUBOURG, ,Jean-Luc DUVEL - CHATILLON EN VENDELAIS, ,André BOUTHEMY - CORNILLE, ,Bernard RENO - DOMAGNE, ,Christian OLIVIER - DOMALAIN, ,Michel ERRARD - ERBREE, ,Henri BEGUIN - GENNES SUR SEICHE, ,Joël TRAVERS - LA CHAPELLE ERBREE, ,Elisabeth GUIHENEUX - LA GUERCHE DE BRETAGNE, ,Ludovic LE SQUER - LA SELLE GUERCHaise, ,Danielle RESONET - LANDAVRAN, ,Jean-Luc VEILLE - LE PERTRE, ,Sandrine CLEMENT - LOUVIGNE DE BAIS, ,Thérèse MOUSSU - MARPIRE, ,Jean-Luc DELAUNAY - MECE, ,Christian STEPHAN - MONDEVERT, ,Thierry MONGODIN - MONTAUTOUR, ,Marie-Louise BERHAULT - MONTREUIL DES LANDES, ,Louis MENAGER - MONTREUIL SOUS PEROUSE, ,Pierre MELOT - MOULINS, ,Yves COLAS - MOUTIERS, ,Christophe FESSELIER - ST AUBIN DES LANDES, ,Yves GUERIN - ST CHRISTOPHE DES BOIS, ,Joseph JOUAULT - ST DIDIER, ,Erick GESLIN - ST GERMAIN DU PINEL, ,Marc FAUVEL - ST JEAN SUR VILAINE, ,Elisabeth BRUN - ST M'HERVE, ,Michel SAUVAGE - TAILLIS, ,Yannick FOUET - TORCE, ,Samuel URIEN - VERGEAL, ,Isabelle LE CALLENNEC - VITRE,

Ont donné pouvoir :

Nelly MAREC donne pouvoir à Marie-Louise BERHAULT, ,Alexandra LEMERCIER donne pouvoir à Isabelle LE CALLENNEC,

Etaient absents :

Patricia MARSOLLIER, ,Marie-Christine MORICE, ,Gilbert GERARD, ,Frédéric MARTIN, ,Guy FERRE, ,Bruno DELVA, ,Bruno GATEL, ,Paul LAPAUSE,

Considérant que le quorum est atteint, Mme Isabelle LE CALLENNEC, Présidente de Vitré Communauté déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE - EMPLOI - INSERTION

DB_2021_002 : PASS JA (Jeunes Agriculteurs) : attribution de subventions au profit des exploitants agricoles ayant formulé une demande d'aide financière

La Présidente expose :

Considérant les demandes de subvention des agriculteurs détaillées dans le tableau ci-dessous, au titre du PASS' JA dans le cadre de leur nouvelle installation sur le territoire de Vitré Communauté ;
Considérant que la Chambre d'Agriculture de Bretagne et les Jeunes Agriculteurs d'Ille-et-Vilaine, à qui Vitré Communauté a délégué l'examen des demandes de PASS' JA, ont émis un avis favorable aux dossiers de demande de subvention de ces agriculteurs ;

Il vous est proposé :

-D'octroyer, aux exploitations agricoles listées ci-dessous, une aide individuelle unique et forfaitaire de 3 000 € pour les projets détaillés ci-après, conformément aux dispositions inscrites dans la délibération n°DC_2018_161 du 21 septembre 2018 modifiée, fixant les conditions d'octroi du dispositif PASS' JA ;
- D'autoriser Madame la Présidente ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette délibération.

Nom/prénom de l'exploitant agricole	Commune d'implantation	Nature de l'installation	Forfait de 3 000 €
BOITEL Nicolas	Domagné	Bovin, lait, poulets de Janzé	x
BRUNEAU Elsa	Rannée	Chèvres laitières, poulets de Janzé	x
CELLIER Timothée	Saint M'Hervé	Caprins lait, transformation fromagère	x
FAUCHEUX Sylvain	Pocé les Bois	Céréales et poulailler	x
JEULAND Jean-Charles	Pocé les Bois	Vaches laitières	x
LAMOUREUX Tanguy	Domalain	Bovins lait, porc	x
ROGER Baptiste	Saint M'Hervé	Bovin lait, porc	x
ROGER Thomas	Saint M'Hervé	Bovin lait, volaille	x
SOUVESTRE Lucien	Domagné	Bovin lait	x

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau communautaire, émettent un avis favorable à l'unanimité.

DB_2021_003 : PASS COMMERCE & ARTISANAT : attribution de subventions au profit des sociétés et artisans ayant formulé une demande d'aide financière

La Présidente expose :

Considérant les demandes de subvention des sociétés indiquées dans le tableau ci-dessous, au titre du PASS' COMMERCE ET ARTISANAT pour bénéficier d'une aide au financement dans leurs projets d'investissement ;
Considérant que la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) et la Chambre de métiers et de l'artisanat (CMA), à qui Vitré Communauté a délégué l'examen des demandes de PASS' COMMERCE ET ARTISANAT, ont émis un avis favorable aux dossiers de demandes de subvention de ces sociétés ;
Considérant que ces projets concourent à la modernisation du commerce indépendant et de l'artisanat dans les communes de moins de 10 000 habitants et qu'ils s'inscrivent dans le cadre des politiques de Vitré Communauté et de la Région Bretagne ;
Considérant que l'aide financière attribuée au titre du PASS' COMMERCE ET ARTISANAT est fixée, pour chaque projet, à 30% maximum du montant hors taxes des dépenses éligibles, plafonnée à 7 500 € ;

Considérant que le PASS' COMMERCE ET ARTISANAT est cofinancé :

- de manière égale par Vitré Communauté et la Région Bretagne, dans les communes de moins de 5 000 habitants,
- par Vitré Communauté à hauteur de 50 %, par la Région Bretagne à hauteur de 30 % et par le porteur de projet à hauteur de 20 %, dans les communes entre 5 000 et 10 000 habitants ;

Considérant que les montants totaux des aides seront versés par Vitré Communauté et interviendront à réception des factures correspondant au plan de financement prévisionnel de chaque entreprise ;

Considérant que les montants définitifs des subventions versées seront précisés en fonction des dépenses réelles et ce, dans la limite du montant maximal défini par la présente décision ;

Considérant que la Région Bretagne versera à Vitré Communauté les quotes-parts régionales, pour chacun des projets, selon les dispositions indiquées dans le tableau ci-dessous ;

Il vous est proposé :

- D'octroyer, à différentes sociétés et artisans du territoire de Vitré Communauté, les aides financières pour les projets détaillés dans le tableau ci-dessous ;

- D'autoriser Madame la Présidente ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette délibération.

Dénomination du commerce/ de l'artisan	Commune	Nature du projet d'investissement	Montant prévisionnel du projet (HT)	Montant prévisionnel des dépenses éligibles (HT)	Montant prévisionnel éligible au Pass' Commerce et Artisanat	Montant maximum de la subvention globale attribuée	Quote-part prévisionnelle remboursée par la Région Bretagne à Vitré Cté (30% ou 50%)
LE MIROTON M.BERTHO	BALAZE	Reprise d'un commerce. Mise aux normes PMR et électrique. Développement activité traiteur	28 197 € HT	28 197 € HT	7 500 € HT	7 500 € HT	3 750 € HT
PRESTA CHARPENTE M.ROULIN	ETRELLES	Disposer du matériel indispensable pour démarrer son activité (fabrication et installation de charpente)	16 027 € HT	10 091 € HT	3 027,30 € HT	3 027,30 € HT	1 513,65 € HT
ENTRE NOUS MME SORIN	CHATEAUBOURG	Se démarquer des concurrents par du mobilier de qualité, augment le CA	27 584 € HT	6 602 € HT	1 584,48 € HT	1 584,48 € HT	475,34 € HT
LES MEUBLES DE JONAS M. WERBINSKI	LA CHAPELLE ERBREE	Acquisition de matériel	14 161 € HT	13 161 € HT	3 498,30 € HT	3 498,30 € HT	1 749,15 € HT
DESIGN PLATRE M. RICOU	LA GUERCHE DE BRETAGNE	Acquisition de matériel	3 514 € HT	3 514 € HT	1 054,20 € HT	1 054,20 € HT	527,10 € HT
DESIGN HAIR MME DEMAIS	DROUGES	Création d'un espace dédié aux soins esthétiques	5 287 € HT	4 787 € HT	1 436,10 € HT	1 436,10 € HT	718,05 € HT
ELEC'O ENERGIES M. JEULAND	VAL D'IZE	Acquisition de matériel plus conforme à la réglementation et gain de temps	58 306 € HT	7 687,68 € HT	2 306,30 € HT	2 306,30 € HT	1 153,15 € HT
CHEVRIER M.CHEVRIER	DOMALAIN	Acquisition de matériel plus conforme à la réglementation et gain de temps	79 551 € HT	18 505 € HT	5 551,50 € HT	5 551,50 € HT	2 775,75 € HT

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau communautaire, émettent un avis favorable à l'unanimité.

TRANSPORT

DB_2021_004 : Versement d'un fonds de concours - abris scolaires

Le Président expose :

Considérant le dossier réceptionné et détaillé ci-dessous ;

Considérant les éléments, ci-dessous, servant au calcul :

Commune	Population DGF 2014	Modulation en 2014 en %	Modulation subvention en %	% de la subvention	Prix abri en euro	Montant subvention
VAL D'IZE	2583	20	20	24,00	1282,00 €	307,68

Il vous est proposé d'autoriser le versement du fonds de concours suivant :

Commune	Date délibération Conseil Municipal	Date réception dossier	Description de l'opération	Nbre d'abri	Montant HT opération par abri	Dotation Vitré Communauté	Total
Val d'Izé	31 octobre 2019	15 janvier 2021	Abris-Bus	1	1282,00 €	307,68	307,68
						TOTAL	307,68 €

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau communautaire, émettent un avis favorable à l'unanimité.

Fin de séance

L'ordre du jour étant épuisé et aucune question supplémentaire n'étant posée, la séance est levée à 21 h 15.

Fait à Vitré
Le 16 février 2021

La Présidente de Vitré Communauté
Isabelle LE GALLENNEC

